

2023/08/09/04

COMMUNE
DE
GOURIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 08 SEPTEMBRE 2023

Date de convocation :
23/08/2023

Convocation affichée le :
01/09/2023

Nombre de Conseillers :

En exercice : 27
Présents : 24
Procuration (s) : 3
Votants : 27

Reçu en Préfecture de
VANNES le 11/09/2023.....
Certifié exécutoire le 11/09/2023
Publié ou notifié le 11/09/2023
A GOURIN, le 11/09/2023
Le Maire,
Hervé LE FLOC'H

L'an deux mille vingt-trois à vingt heures et trente minutes, le huit septembre, le Conseil Municipal de la Commune de GOURIN, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Hervé LE FLOC'H, Maire.

Etaient présents : : LE FLOC'H Hervé, HENRY Catherine, BOURLÈS Christophe, LE ROUX Véronique, NÉDÉLEC Rémi, BOCQUILLON Maud, ROYANT Helen, DUFLEIT Anthony, POUPON Marie-Laure, PERON Alan, LE FUR Françoise, LE GOFF Dominique, COUGARD Christelle, LE GRAND Mickaël, LE GRAND Hicham, LE COROLLER Marie-Ange, LE NAOUR Roger, LE GOFF Jeannine, BAUDET Philippe, TROALEN Anne, BOUÉDEC Jean-Michel, ULLIAC Morgane, PERON Matthieu, PICARDA Styren formant la majorité des membres en exercice.

Absents : JANNY Patrick, GOUJARD Laurine, PHILIPPE Jean-Luc.

Procuration(s) : JANNY Patrick à BOURLÈS Christophe, GOUJARD Laurine à HENRY Catherine, PHILIPPE Jean-Luc à TROALEN Anne.

Au moyen d'un vote à main levée, par 21 voix « POUR » et 6 voix « ABSTENTION », Catherine HENRY a été élue secrétaire de séance.



Hervé LE FLOC'H

4 – DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 – SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le conseil municipal se prononce sur la proposition ci-dessous de la décision modificative n°1 établie par la commission des finances portant sur le service assainissement collectif de la commune de Gourin :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

CHAP - ART- OPE- FONCTION	LIBELLES	MONTANTS
DEPENSES		
023	Virement à la section investissement	95 293,27 €
023	Virement à la section investissement	95 293,27 €
		95 293,27 €
RECETTES		
70	Produits des services, du domaine et des ventes diverses	95 293,27 €
70611	Redevance d'assainissement collectif	95 293,27 €
		95 293,27 €

(1)

(1) Redevance d'assainissement collectif

	121 300,00 €	3ème acompte 2022 (TVA 10%)
	64 706,99 €	Solde 2022(TVA 10%)
	82 080,00 €	1er acompte 2023 (TVA 20% car DSP et non plus prest de service)
Soit	268 086,99 €	Total TTC perçu au 30/06/2023
=>	237 497,27 €	Total HT perçu au 30/06/2023
-	142 204,00 €	Prévu au budget primitif 2023
	95 293,27 €	Recette c/70611

SECTION INVESTISSEMENT

CHAP - ART- OPE- FONCTION	LIBELLES	MONTANTS
DEPENSES		
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	57 314,64 €
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	57 314,64 €
20	Immobilisations incorporelles	55 850,00 €
203-12	Réalisation du schéma directeur d'assainissement des eaux usées	55 850,00 €
21	Immobilisations corporelles	12 220,50 €
2156-10	Boîte de brancht rue Saint Nicolas (intervention en urgence)	1 223,50 €
2156-10	Clapet de nez Inox sur conduite du PR Pré Jacques (en urgence)	997,00 €
2156-10	Pompes	10 000,00 €
23	Immobilisations en cours	191 165,00 €
2315-10	M.O Réhabilitation réseau ASST rue de la Libération & Goasven	11 165,00 €
2315-10	Travaux réhabilit. réseau ASST rue de la Libération & Goasven	180 000,00 €
		316 550,14 €

(2)

(3)

(2) Erreur dans la reprise des résultats au BP2023

(3) Dépense non inscrite au BP2023

RECETTES

021	Virement de la section fonctionnement	95 293,27 €
021	Virement de la section fonctionnement	95 293,27 €
13	Subventions d'investissement	23 325,00 €
131	Subvention du département (Fonds d'intervention eau potable et assainissement) pour étude de schéma directeur de l'assainissement collectif	23 325,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	197 931,87 €
1641	Emprunt en euros	197 931,87 €
		316 550,14 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, au moyen d'un vote à main levée par 21 voix « POUR » et 6 voix « ABSTENTION » :

ADOpte la décision modificative n° 1 portant sur le service assainissement collectif.

Pour extrait conforme au registre,
A Gourin, le 08 septembre 2023

Le Maire,

Hervé LE FLOC'H.



La secrétaire de séance,

Catherine HENRY.